

sance, & qu'il eut entendu souvent les discours peu mesurés de Nathalie Lapuchin. Jean Lapuchin, par la démarche qu'il fit à notre avènement au Trône, de s'absenter, pour ne point nous prêter le serment de fidélité, a fait connoître dès-lors ses mauvaises intentions envers Nous. Le Capitaine Lilienfeldt, l'Ajudant Kolyschoff & le Sous-Lieutenant Akinsoff ont agi pareillement en plusieurs occasions, d'une manière préjudiciable à notre service. Jean Moschkow, Lieutenant de nos Gardes, a participé au crime de Lapuchin, par la connoissance qu'il a eue de tout le projet de ce dernier, qui, pour mettre le comble à sa perfidie, s'étoit proposé de sortir du Pays, à l'occasion du prétendu secours que le Marquis de Botta faisoit espérer.

Après avoir tenu sur ce sujet dans le Sénat une assemblée générale, composée du Clergé, de tout le Ministère & des principaux Officiers, tant de l'Etat Militaire que de l'Ordre Civil, & y avoir délibéré sur la punition des coupables, on leur a signifié leur sentence de mort, par laquelle ils ont été condamnés, savoir, Etienne Lapuchin, sa femme Nathalie & leur fils Jean, à avoir la langue coupée, à être ensuite roués, & leurs corps exposés sur la rouë; Anne Bestuchef, à subir la même punition; Jean Moschkow & le Knées Putatin, à être écartelés; Alexandre Sybin, à avoir la tête coupée, & son corps exposé sur la rouë, de même que ceux des deux précédens; & Sophie Lilienfeldt, à être pareillement décapitée: Mais quoiqu'ils eussent mérité de pareils châtimens, suivant les Loix, Nous avons bien voulu, par un effet de nostre magnanimité & de nôtre clémence maternelle, les exempter de la peine de mort, & commuer cette sentence de telle manière, que Nous avons condamné Etienne Lapuchin, sa femme & son fils, à recevoir le Knout, à avoir ensuite la  
langue